

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1</p>	<p>L'an deux mil neuf, le deux juillet à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt six juin, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, , Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Annie FERNANDES Dominique REGNIER</p> <p>Excusés : Annie FERNANDES.</p> <p>Pouvoirs : Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-049

SEANCE DU 2 JUILLET 2009

OBJET : Autorisation de signature – Acquisition propriété PAYS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'estimation des domaines en date du 14 mai 2009,
Vu la délibération n°2009-048 relative à l'ouverture d'une ligne de crédit budgétaire,

Monsieur le Maire explique que la Commune s'est lancée dans un programme d'aménagement urbain avec notamment la construction de logements intégrant le principe de mixité sociale. L'acquisition de la propriété PAYS, parcelles AL149 et 150 situées au 23 rue Louis Vernay, est l'occasion pour la Commune de Vourles d'affiner ce programme.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder à l'acquisition de la propriété PAYS pour un montant de 460 000 € ainsi que de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

Monsieur le Maire dit que les crédits nécessaires sont affectés au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la propriété PAYS pour un montant de 460 000 € ainsi que de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES